

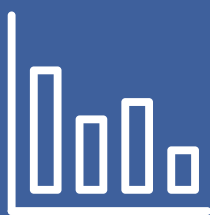
Statistiques

Ministère  
de la Sécurité  
publique

Criminalité au Québec

# Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019

*(Violence perpétrée contre un partenaire intime)*



# POUR NOUS JOINDRE

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique  
Tour du Saint-Laurent, 6<sup>e</sup> étage  
2525, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777  
Sans frais : 1 866 644-6826  
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*. [www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec)

Dépôt légal – 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-90303-1 (PDF)  
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

# FAITS SAILLANTS



Taux de criminalité

La dernière décennie a été marquée par la hausse globale des infractions contre la personne commises en contexte conjugal. De 2010 à 2019, le taux d'infractions par 100 000 habitants a augmenté de 7,5 %, ce qui équivaut à une hausse annuelle moyenne de 1,1 %. Cette progression ralentit toutefois, avec une hausse annuelle moyenne de 0,7 % de 2017 à 2019.



Crimes à la hausse

La majorité des catégories d'infractions ont connu une hausse de leur taux en 2019, dont celles de l'agression sexuelle (+10,4 %) et du harcèlement criminel (+5,8 %). Ces deux catégories d'infractions affichent la progression du nombre d'événements enregistrés la plus élevée et sont donc celles qui influencent le plus à la hausse la variation globale du taux.



Crimes à la baisse

À l'inverse, trois catégories d'infractions affichent une baisse de taux notable en 2019, soit les tentatives de meurtre (-16,4 %), les voies de fait graves (de niveau 3) (-7,4 %) et les menaces (-4,6 %). Le recul du nombre de menaces enregistrées (-73 événements) est ce qui exerce le plus de pression à la baisse sur le taux d'infractions commises en contexte conjugal.



Crimes liés aux homicides et aux tentatives de meurtre

Un total de 464 crimes relatifs aux homicides et aux tentatives de meurtre ont été commis en contexte conjugal en 10 ans. En moyenne, 33 tentatives de meurtre, 11 homicides et 2 crimes de négligence criminelle sont perpétrés annuellement. On observe un recul (-16) de ce type d'infractions en 2019, comparativement à 2010, passant d'un total de 55 crimes à 39.



Victimes et auteurs présumés

En 2019, les 21 945 victimes de violence en contexte conjugal sont surtout de sexe féminin (76,2 %), alors que les 19 700 auteurs présumés de ces infractions de violence sont principalement de sexe masculin (77,1 %).



Relation entre la victime et l'auteur présumé

Plus de la moitié des crimes de violence commis en contexte conjugal en 2019 sont perpétrés par un partenaire intime actuel (55,8 %). Cette proportion est encore plus élevée pour les crimes liés aux homicides et aux tentatives de meurtre (82,1 %).

# TABLE DES MATIÈRES

---

<i>FAITS SAILLANTS</i> .....	3
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	4
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....	6
<i>MÉTHODOLOGIE</i> .....	7
<i>INTRODUCTION</i> .....	10
<i>CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE</i> .....	11
1.1 Décennie marquée par la hausse de la violence en contexte conjugal.....	11
1.2 Faible hausse annuelle des crimes en contexte conjugal .....	11
1.3 Portrait régional similaire d'une année à l'autre .....	14
1.4 Haut taux de solution des crimes perpétrés en contexte conjugal .....	15
<i>CHAPITRE 2 PORTRAIT DES VICTIMES</i> .....	16
2.1 Recul du taux chez les femmes et progression chez les hommes .....	16
2.2 Victimes principalement âgées de 18 à 39 ans .....	18
<i>CHAPITRE 3 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS</i> .....	19
3.1 Auteurs présumés majoritairement masculins.....	19
3.2 Auteurs présumés plus âgés que leurs victimes .....	19
3.3 Crimes de violence grave surtout perpétrés par un partenaire intime actuel.....	20
<i>TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES</i> .....	21
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	30
<i>RÉFÉRENCES</i> .....	31

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 1 – Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2010 à 2019.....	11
Graphique 2 – Évolution du nombre d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre commises en contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et l'année, Québec, 2010 à 2019.....	13
Graphique 3 – Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2019.....	14
Graphique 4 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019.....	16
Graphique 5 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l'année, Québec, 2015 à 2019.....	17
Graphique 6 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre (tous contextes confondus) selon leur sexe et l'année, Québec, 2015 à 2019.....	17
Graphique 7 – Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2019.....	18
Graphique 8 – Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2019.....	19
Graphique 9 – Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2019.....	19
Graphique 10 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2019.....	20
Graphique 11 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2019.....	20

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 – Nombre et taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d’infractions, Québec, 2018 et 2019.....	12
Tableau 2 – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2019.....	15
Tableau 3 – Évolution du nombre et du taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal et du taux d’infractions contre la personne (tous contextes confondus), Québec, 2010 à 2019 .....	21
Tableau 4 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d’infractions et la région, Québec, 2019 .....	22
Tableau 5 – Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d’infractions, Québec, 2019 .....	23
Tableau 6 – Évolution du nombre et du taux de victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2015 à 2019 .....	23
Tableau 7 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe, la catégorie d’infractions et le contexte, Québec, 2019.....	24
Tableau 8 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2019 (partie 1) .....	25
Tableau 8 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2019 (partie 2) .....	26
Tableau 9 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2019 (partie 1).....	27
Tableau 9 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2019 (partie 2).....	28
Tableau 10 – Répartition des auteurs présumés d’infractions contre la personne selon le sexe, la catégorie d’infractions et le contexte, Québec, 2019 .....	29

# MÉTHODOLOGIE

---

## *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles commises au Québec et déclarées par les corps de police, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiaitsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité contre la personne commise en contexte conjugal ne peut être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

## *Contrôle de la qualité des données*

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et pour garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

## *Limites des statistiques sur la criminalité*

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction<sup>1</sup>. Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas<sup>2</sup>.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

## *Extraction des données*

Les statistiques criminelles de 2019 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

---

<sup>1</sup> Ouimet, M. (2015).

<sup>2</sup> Perreault, S. (2015).

## Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de crimes correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

## Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

## Procédés de calculs

Pour le calcul des taux et de leur variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et dans les graphiques, qui se limite à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

## Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par un décret du gouvernement et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

## Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques criminelles pour cette région sont donc incomplètes en raison de l'absence des données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat<sup>3</sup>.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques de la criminalité.

---

<sup>3</sup> Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police\\_Interventions\\_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).



## Encadré 1 – Méthodologie spécifique à la mesure de la violence commise en contexte conjugal

Les statistiques sur la violence commise en contexte conjugal portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans et plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dont l'auteur présumé est le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe, l'ami intime ou l'amie intime, ou l'ex-ami intime ou l'ex-amie intime de la victime.

### *Rappel des changements méthodologiques apportés en 2018*

La méthodologie utilisée pour faire le décompte des infractions contre la personne commises en contexte conjugal a été révisée en 2018. L'ensemble des infractions contre la personne perpétrées contre un partenaire intime sont désormais incluses dans la mesure, alors que certains crimes étaient exclus par le passé. De plus, seules les infractions commises à l'égard de victimes âgées de 15 ans et plus sont considérées. L'ancienne mesure incluait les victimes de 12 à 14 ans.

De plus amples informations concernant la révision méthodologique peuvent être trouvées dans la publication sur les infractions contre la personne commises en contexte conjugal en 2018.

### *Sous déclaration à la police de certaines formes de violence*

Comme indiqué précédemment, un nombre important de crimes ne sont jamais signalés à la police, la proportion variant selon la nature du délit. L'*Enquête sociale générale sur la victimisation* de 2014 révèle que moins du tiers des victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint la signalent à la police (30 %)<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Burczycka, M., Ibrahim, D. et Karam, M. (2016).

# INTRODUCTION

---

En appui au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*<sup>5</sup>, le MSP publie annuellement des statistiques sur les infractions contre la personne commises en contexte conjugal, aussi connues sous le vocable actualisé de *violence perpétrée contre un partenaire intime*.

## La violence conjugale

« La violence conjugale est celle qui survient entre deux personnes liées, dans le passé ou actuellement, dans une relation hétérosexuelle ou non, de nature amoureuse, intime ou conjugale, et ce, peu importe que la violence soit physique, sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle ou autre. »

- *Rapport québécois sur la violence et la santé*

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. »

- *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*

La violence conjugale est un phénomène social complexe et multifactoriel, dont l'ampleur et les conséquences économiques, sociales et humaines sont considérables pour la collectivité québécoise. L'Agence de la santé publique du Canada indique notamment que les victimes de violence entre partenaires intimes peuvent souffrir de blessures et de douleurs chroniques, de troubles de stress post-traumatique et également éprouver des difficultés dans leurs relations et dans le maintien d'un emploi stable<sup>6</sup>.

Malgré les campagnes de sensibilisation auprès de la population, la judiciarisation des auteurs présumés depuis 1986 et la mise en place de divers programmes pour aider les victimes et les agresseurs, la violence conjugale demeure préoccupante. Selon Statistique Canada, il s'agit du type de violence familiale déclarée à la police la plus commune au Canada, 31 % des crimes familiaux étant commis par un conjoint actuel et 13 % par un ex-conjoint en 2019<sup>7</sup>.

Pour brosser le portrait de la violence conjugale au Québec, cette publication présente le décompte des infractions contre la personne perpétrées dans le contexte d'une relation où l'auteur présumé est le partenaire intime de la victime<sup>8</sup>. Ce rapport statistique fait notamment état de la problématique au Québec, de son évolution dans le temps et de sa répartition dans les différentes régions administratives. Différentes caractéristiques des victimes et des auteurs présumés sont abordées et mises en évidence.

Dans cette édition, une attention particulière est portée aux crimes liés aux homicides et aux tentatives de meurtre, lesquels demeurent une préoccupation de premier ordre pour les autorités publiques et la collectivité québécoises.

---

<sup>5</sup> *Secrétariat à la condition féminine (2018)*.

<sup>6</sup> *CONROY, Shana (2021)*.

<sup>7</sup> *Idem*

<sup>8</sup> *La notion de partenaire intime réfère à une relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime.*

# CHAPITRE 1

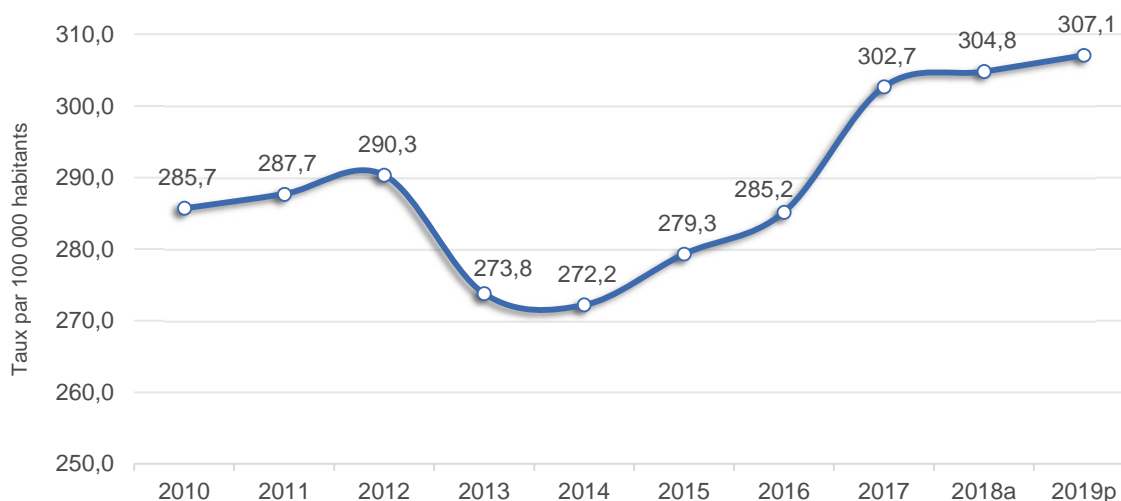
## ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

### 1.1 Décennie marquée par la hausse de la violence en contexte conjugal

Les infractions contre la personne commises en contexte conjugal ont enregistré une progression au cours de la dernière décennie. En 10 ans, le taux de criminalité associé à cette problématique a augmenté de 7,5 %, passant de 285,7 infractions par 100 000 habitants en 2010 à 307,1 en 2019. Cette tendance se traduit par une hausse annuelle moyenne de 1,1 %. À l'inverse, le taux global d'infractions contre la personne, sans égard au contexte, a diminué de 0,3 % au Québec en 10 ans, ce qui équivaut à un recul annuel moyen de 0,2 %. Les deux taux suivent une trajectoire semblable de 2012 à 2018 (tableau 3, graphique 1).

La violence conjugale est en croissance constante depuis 2014, après avoir connu une courte période de régression durant deux années consécutives. En effet, le taux a crû de 12,8 % de 2014 à 2019 (272,2 à 307,1), soit une augmentation annuelle moyenne de 2,0 %. Or, cette progression semble ralentir, avec une hausse annuelle moyenne de 0,7 % de 2017 à 2019. Les prochaines années pourront confirmer si cette décélération se maintient (graphique 1).

Graphique 1 – Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>



a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

### 1.2 Faible hausse annuelle des crimes en contexte conjugal

La faible hausse de taux enregistrée de 2017 à 2018 se réplique en 2019, avec une augmentation de 0,7 % de la déclaration de crimes violents perpétrés contre un partenaire intime (304,8 à 307,1).

La majorité des catégories d'infractions ont connu une hausse de leur taux en 2019. Parmi les variations les plus importantes, notons les homicides (+83,6 %) et les autres infractions contre la personne (+34,3 %). Ce sont les crimes de harcèlement criminel et d'agressions sexuelles qui, malgré des hausses de taux plus modestes, ont le plus influencé l'augmentation du taux en raison de leur fort volume.

Parmi les délits affichant les baisses de taux les plus notables se trouvent les tentatives de meurtre (-16,4 %), les voies de fait graves (niveau 3) (-7,4 %) et les menaces (-4,6 %). Ces diminutions se traduisent par 81 crimes de moins enregistrés par les corps de police du Québec en 2019.

En ce qui a trait à de la violence sexuelle, les taux d'agressions et d'autres infractions poursuivent leur progression (+10,4 % et +15,4 %).

Enfin, le taux d'homicides a presque doublé en 2019 (+83,6 %), alors que ceux de la négligence criminelle entraînant la mort<sup>9,10</sup> (-1,2 %) et des tentatives de meurtre<sup>11</sup> (-16,4 %) sont à la baisse. À noter que ces taux sont calculés à partir de faibles volumes : ces 3 catégories représentent en tout 39 crimes sur 21 945 (tableau 1).

**Tableau 1 – Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018<sup>a</sup> et 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions	Nombre			Différence 2018 <sup>a</sup> -2019 <sup>p</sup> (N)	Taux		Variation du taux 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)
	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup> (%)		2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	
Homicide	7	13	0,1	6	0,1	0,2	83,6
Négligence criminelle	4	4	0,0	0	0,1	0,1	-1,2
Tentative de meurtre	26	22	0,1	-4	0,4	0,3	-16,4
Voies de fait (niveau 3)	63	59	0,3	-4	0,9	0,8	-7,4
Voies de fait (niveau 2)	2 637	2 693	12,3	56	37,3	37,7	0,9
Voies de fait (niveau 1)	12 092	12 106	55,2	14	171,2	169,4	-1,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	975	1 089	5,0	114	13,8	15,2	10,4
Autres infractions d'ordre sexuel	161	188	0,9	27	2,3	2,6	15,4
Enlèvement, traite et séquestration	577	635	2,9	58	8,2	8,9	8,8
Vol qualifié et extorsion	205	214	1,0	9	2,9	3,0	3,2
Harcèlement criminel	2 396	2 565	11,7	169	33,9	35,9	5,8
Menaces	2 110	2 037	9,3	-73	29,9	28,5	-4,6
Appel téléphonique indécent ou harcelant	149	167	0,8	18	2,1	2,3	10,8
Intimidation	62	62	0,3	0	0,9	0,9	-1,2
Autre*	67	91	0,4	24	0,9	1,3	34,3
<b>Total</b>	<b>21 531</b>	<b>21 945</b>	<b>100,0</b>	<b>414</b>	<b>304,8</b>	<b>307,1</b>	<b>0,7</b>

\* Comprend notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles

a : données actualisées

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

#### Circonstances de l'homicide conjugal et facteurs de risque

Selon l'Institut national de santé publique du Québec, les homicides conjugaux sont souvent précédés de violence conjugale. Ils constituent le point culminant d'une trajectoire de violence conjugale qui a gagné en sévérité et en intensité avec le temps. Parmi les facteurs de risque à surveiller se trouvent la présence d'antécédents de violence conjugale, le fait d'être une jeune femme, de même que l'absence d'emploi du conjoint<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Afin d'alléger le texte, le libellé négligence criminelle employé ci-après réfère à la négligence criminelle entraînant la mort.

<sup>10</sup> Bien que le nombre d'infractions de négligence criminelle soit stable de 2018 à 2019, le taux d'infractions par 100 000 habitants est en diminution en raison de l'augmentation de la population.

<sup>11</sup> La catégorie « Tentative de meurtre » intègre également le complot en vue de commettre un meurtre.

<sup>12</sup> Institut national de santé publique du Québec. Homicide conjugal (page consultée le 19 mars 2021).

## Encadré 2 – Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre : un taux global à la baisse

Le nombre de crimes liés aux homicides et aux tentatives de meurtre<sup>13</sup> perpétrés contre un partenaire intime a beaucoup fluctué au cours de la dernière décennie. Lorsque ces crimes sont regroupés, une certaine tendance à la baisse se dessine à compter de 2013. Rappelons que cette analyse repose sur de petits chiffres, lesquels doivent être interprétés avec prudence. Un écart de quelques crimes seulement peut avoir une grande incidence sur la tendance.

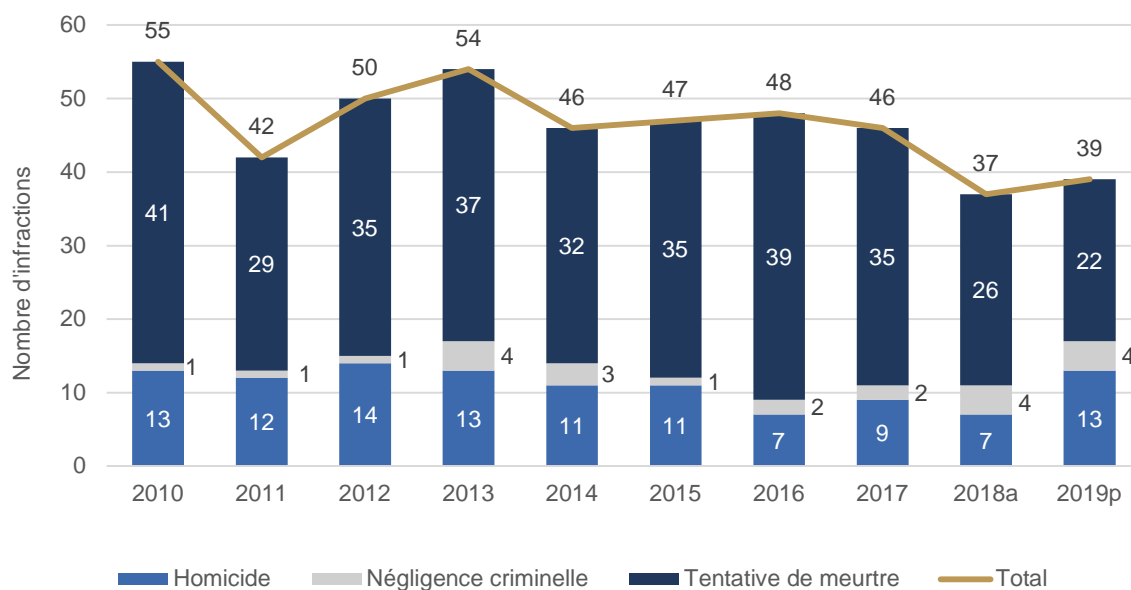
De 2010 à 2019, un total de 464 infractions ont été commises en contexte conjugal, pour une moyenne annuelle de 46 infractions. Leur nombre est passé de 55 en 2010 à 39 en 2019, soit 16 crimes en moins (-29,1 %).

Les tentatives de meurtre sont les infractions les plus courantes. On en compte 331 en 10 ans, soit une moyenne annuelle de 33. Ces infractions affichent une baisse de près de la moitié en 10 ans, passant de 41 à 22.

Quant aux homicides, 11 sont commis en moyenne chaque année au Québec pour un total de 110 en 10 ans. Bien que leur nombre ait diminué de 2013 à 2018, un regain est observé en 2019.

Enfin, très peu de crimes de négligence criminelle sont enregistrés chaque année. En tout, 23 cas ont été recensés pour la dernière décennie, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 2 (graphique 2).

**Graphique 2 – Évolution du nombre d’infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre commises en contexte conjugal selon la catégorie d’infractions et l’année, Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>**



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>13</sup> Dans cette publication, le regroupement « Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre » comprend l’homicide, la négligence criminelle de même que la tentative de meurtre.

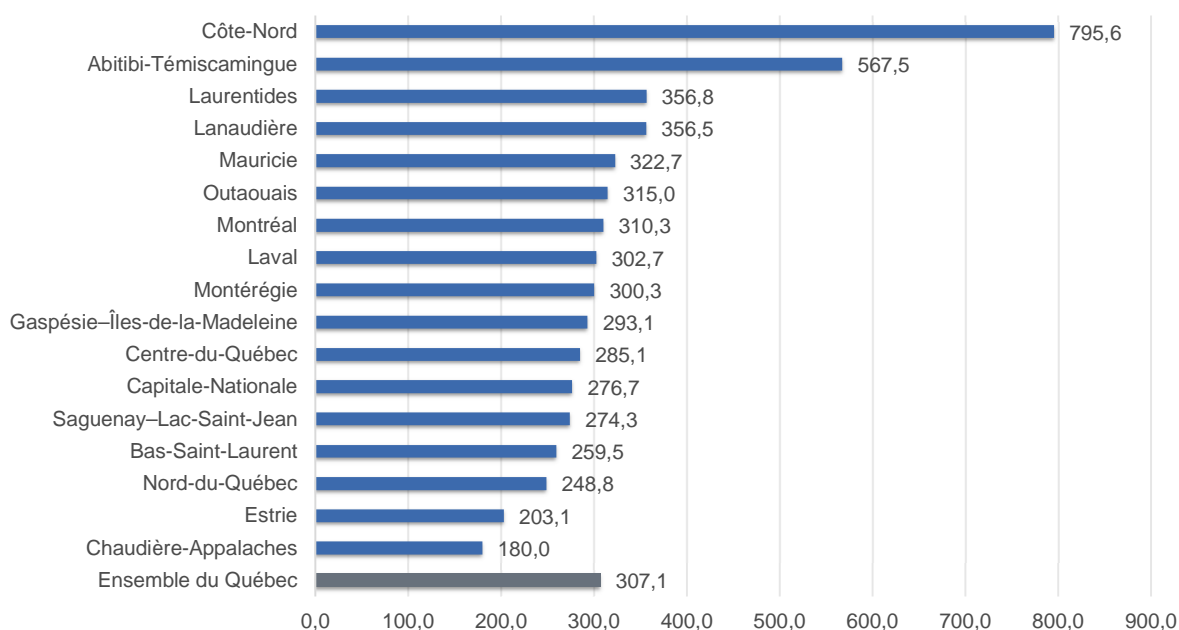
### 1.3 Portrait régional similaire d'une année à l'autre

En 2019, 7 régions affichent un taux d'infractions de violence en contexte conjugal par 100 000 habitants supérieur à celui de l'ensemble du Québec (307,1). La Côte-Nord (795,6), l'Abitibi-Témiscamingue (567,5) et les Laurentides (356,8) demeurent les régions qui déclarent les plus hauts taux d'infractions. En guise de comparaison, ce sont aussi la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue qui affichent les taux les plus élevés de crimes contre la personne au Québec sans égard au contexte, alors que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine occupe le troisième rang<sup>14</sup>.

En ce qui a trait aux régions présentant les taux les plus faibles, ce sont les mêmes qu'en 2018, soit la Chaudière-Appalaches (180,0), l'Estrie (203,1) et le Nord-du-Québec<sup>15</sup> (248,8). À l'instar des dernières années, il y a un écart important entre les deux régions qui ont le taux le plus élevé et le plus faible.

Le classement des régions selon le taux d'infractions se distingue de celui par nombre d'infractions. Le taux d'infractions étant calculé à partir de la densité de la population<sup>16</sup>, certaines régions affichent des taux importants, mais se trouvent parmi celles qui cumulent le moins de crimes, et vice-versa. Par exemple, les régions de Montréal et de la Montérégie comptent le plus grand nombre d'infractions au Québec, tout en présentant des taux près de la moyenne (graphique 3, tableau 4).

**Graphique 3 – Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

Les statistiques criminelles démontrent que l'importance relative du type d'infraction varie selon la région. Laval cumule la plus grande part de voies de fait (77,3 %, comparativement à 67,7 % pour le Québec) tout en se classant cinquième pour ce qui est de son taux par 100 000 habitants pour ces crimes. Le harcèlement criminel et les menaces sont, quant à eux, proportionnellement plus nombreux au Saguenay-Lac-Saint-Jean (29,8 %, comparativement à 21,0 %). Cette région présente le quatrième taux le plus élevé du Québec pour ce type d'infractions (tableau 4).

<sup>14</sup> Ministère de la Sécurité publique (2021).

<sup>15</sup> Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC 2.2. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>16</sup> Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

## 1.4 Haut taux de solution des crimes perpétrés en contexte conjugal

En 2019, le taux de solution<sup>17</sup> des crimes commis en contexte conjugal est de 89,8 %, ce qui est supérieur à celui des crimes contre la personne, tous contextes confondus (75,4 %). Le taux de solution en contexte conjugal est fortement influencé par celui des voies de fait (91,7 %), lesquelles représentent les deux tiers des infractions. Les tentatives de meurtre et les cas d'enlèvement, de traite et de séquestration affichent aussi de hauts taux de classement. À l'inverse, la négligence criminelle et les autres infractions d'ordre sexuel ont les plus faibles taux de solution (tableaux 2 et 5).

Sur les 19 702 affaires fondées qui ont été classées, 84,1 % l'ont été par mise en accusation<sup>18</sup> et 15,9 % sans mise en accusation<sup>19</sup>. Les homicides comportent le plus haut pourcentage d'affaires classées sans mise en accusation (36,4 %) (tableau 2)<sup>20</sup>.

**Tableau 2 – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>P</sup>**

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	Total (%)	Total (N)	Total (%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	13	2	15,4	11	84,6	7	63,6	4	36,4
Négligence criminelle	4	3	75,0	1	25,0	1	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	22	1	4,5	21	95,5	20	95,2	1	4,8
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	14 858	1 228	8,3	13 630	91,7	11 446	84,0	2 184	16,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 089	364	33,4	725	66,6	561	77,4	164	22,6
Autres infractions d'ordre sexuel	188	83	44,1	105	55,9	79	75,2	26	24,8
Enlèvement, traite et séquestration	635	36	5,7	599	94,3	560	93,5	39	6,5
Vol qualifié et extorsion	214	30	14,0	184	86,0	168	91,3	16	8,7
Harcèlement criminel	2 565	269	10,5	2 296	89,5	1 945	84,7	351	15,3
Menaces	2 037	157	7,7	1 880	92,3	1 586	84,4	294	15,6
Appel téléphonique indécent ou harcelant	167	25	15,0	142	85,0	112	78,9	30	21,1
Intimidation	62	14	22,6	48	77,4	36	75,0	12	25,0
Autre*	91	31	34,1	60	65,9	56	93,3	4	6,7
<b>Total</b>	<b>21 945</b>	<b>2 243</b>	<b>10,2</b>	<b>19 702</b>	<b>89,8</b>	<b>16 577</b>	<b>84,1</b>	<b>3 125</b>	<b>15,9</b>

\* Comprend notamment : incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels  
p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

### Encadré 3 – Classement des infractions en contexte conjugal

Une infraction est considérée comme classée lorsqu'au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié. Les statistiques de classement en contexte conjugal sont sujettes à un biais méthodologique. Pour qu'une infraction soit commise en contexte conjugal, la relation entre l'auteur présumé et la victime doit obligatoirement être connue et correspondre à « partenaire intime actuel ou ancien ». Incidemment, il y a une forte proportion d'auteurs présumés qui sont identifiés dans ce type d'affaires.

<sup>17</sup> Le taux de solution (taux de classement) est calculé ainsi : le nombre d'infractions classées divisé par le nombre d'infractions fondées, le tout multiplié par 100.

<sup>18</sup> Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures.

<sup>19</sup> Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

<sup>20</sup> Des modifications ont été apportées aux normes de classement des affaires en 2017 et ont été mises en œuvre à compter de 2018. Pour en savoir plus, on peut consulter la publication *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2018*.

# CHAPITRE 2

## PORTRAIT DES VICTIMES

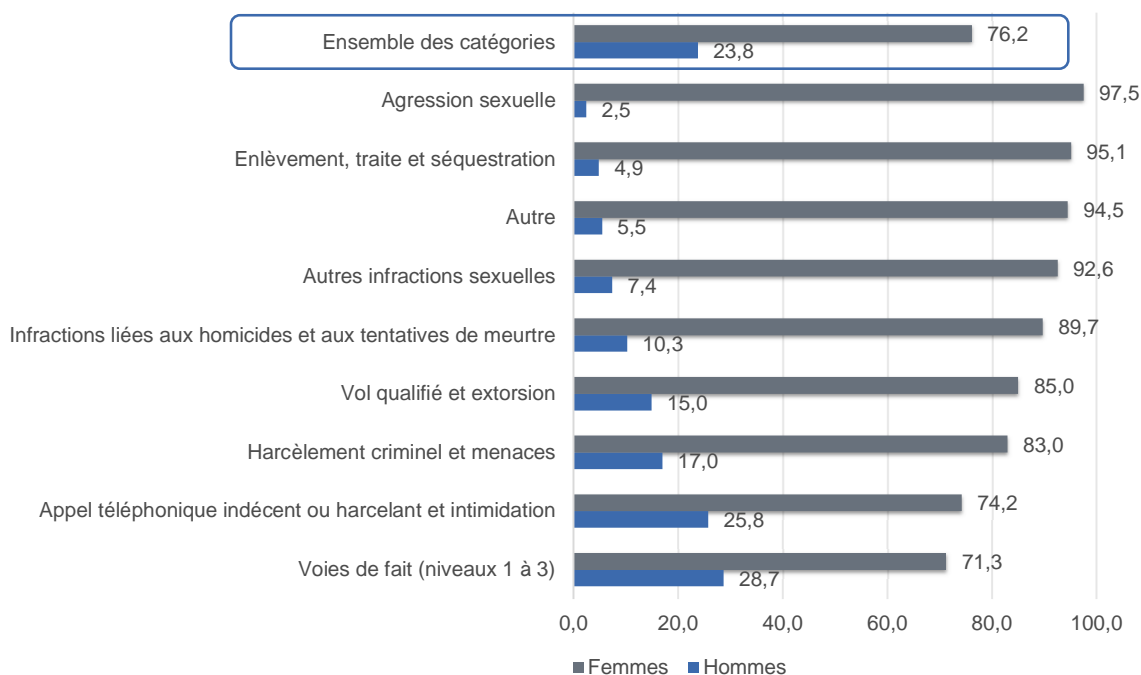
### 2.1 Recul du taux chez les femmes et progression chez les hommes

Depuis 2015, le taux de victimes de violence par un partenaire intime progresse plus rapidement chez les hommes (+17,6 %) que chez les femmes (+8,2 %). Alors que le taux de victimes masculines a augmenté de 2018 à 2019 (5,7 %), il a plutôt reculé chez les victimes féminines (-0,6 %). Il s'agit de la première variation négative en cinq ans chez l'un des deux sexes (tableau 6)<sup>21</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette situation, dont une plus grande conscientisation de la problématique amenant les hommes à dénoncer davantage la violence dont ils sont victimes.

Quant à la répartition du nombre de victimes selon leur sexe et la catégorie d'infractions, le portrait demeure : les femmes sont les principales victimes pour tous les crimes commis en contexte conjugal en 2019 (76,2 %), ce qui est nettement supérieur à la proportion observée chez les victimes de crimes contre la personne en général (51,7 %) (tableau 7).

La proportion de victimes féminines est particulièrement élevée pour les agressions sexuelles (97,5 %) et pour les cas d'enlèvement, de traite et de séquestration (95,1 %). Quant aux hommes, ils sont plutôt victimes de voies de fait (28,7 %), d'appels téléphoniques indécents ou harcelants et d'intimidation (25,8 %), un peu plus du quart des victimes de ces crimes étant masculines (graphique 4).

**Graphique 4 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

<sup>21</sup> Le taux de victimisation permet de comparer le nombre de victimes d'un type par groupe de population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre de victimes divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

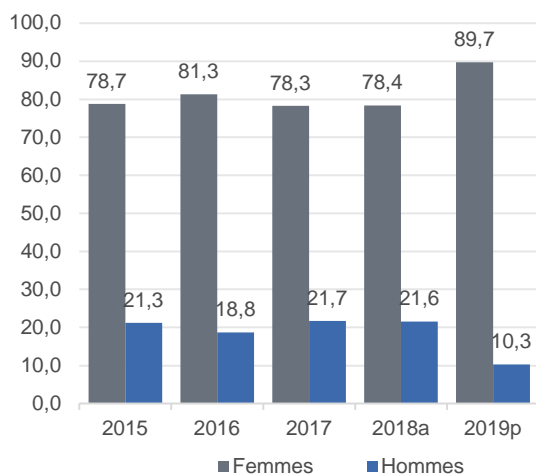


#### Encadré 4 – Victimes d’infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre en contexte conjugal

Année après année, les femmes demeurent les principales victimes des infractions relatives aux homicides et aux tentatives de meurtre commises en contexte conjugal, lesquelles comprennent également la négligence criminelle. Les femmes représentent 81,1 % des victimes déclarées pour ces infractions de 2015 à 2019, sans tendance précise quant à l’évolution de leur proportion (graphique 5).

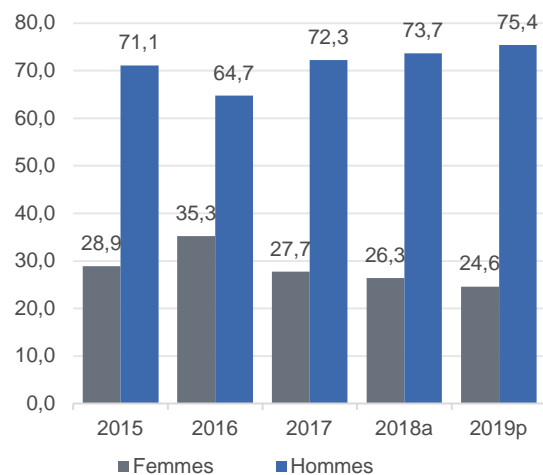
Si l’on s’attarde à ces crimes en considérant l’ensemble des contextes (et non seulement le contexte conjugal), la tendance s’inverse. Les hommes sont les principales cibles d’homicides et d’infractions connexes. En cumulant les données sur cinq ans, les hommes représentent 71,6 % des victimes, avec une certaine progression depuis 2016 (graphique 6).

**Graphique 5 – Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l’année, Québec, 2015 à 2019<sup>p</sup>**



a : données actualisées p : données provisoires  
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Graphique 6 – Répartition (en %) du nombre de victimes d’infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre (tous contextes confondus) selon leur sexe et l’année, Québec, 2015 à 2019<sup>p</sup>**



a : données actualisées p : données provisoires  
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

De plus, on note que près de 4 femmes sur 10 qui ont été victimes d’homicide, de tentative de meurtre ou de négligence criminelle ont été ciblées par leur partenaire intime ou leur ex-partenaire intime, alors que c’est le cas de moins d’un homme sur 20.

En effet, de 2015 à 2019, parmi l’ensemble des victimes féminines de ce type de crimes, 39,4 % ont été la cible d’un auteur présumé qui était leur partenaire intime actuel ou ancien au moment du crime (176 sur 447)<sup>22</sup>, alors que cette proportion est de 3,6 % du côté des victimes masculines (41 sur 1 127)<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> De 2015 à 2019, 176 victimes féminines d’infractions d’homicide, de négligence criminelle ou de tentative de meurtre en contexte conjugal ont été comptabilisées, contre 447 pour tous contextes confondus.

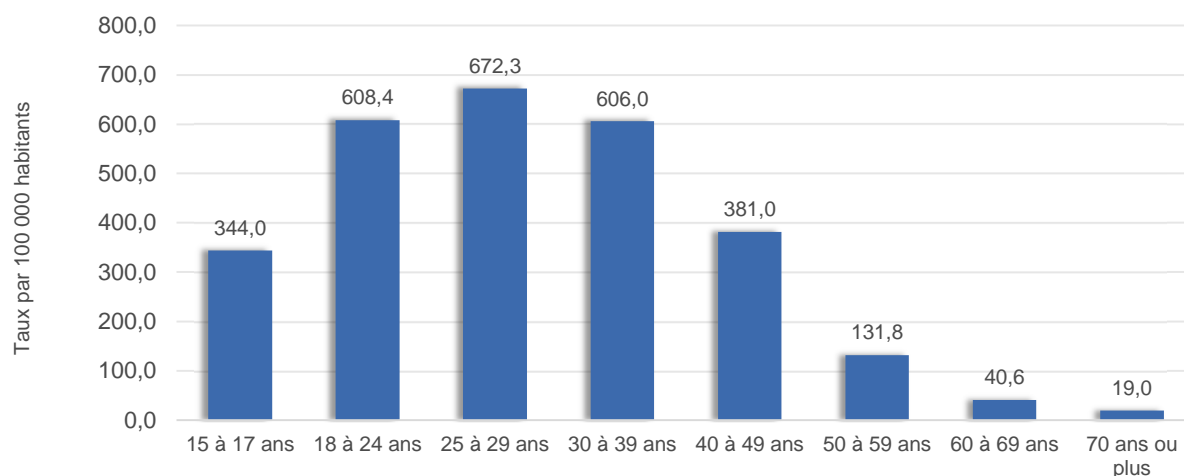
<sup>23</sup> De 2015 à 2019, 41 victimes masculines d’infractions d’homicide, de négligence criminelle ou de tentative de meurtre en contexte conjugal ont été comptabilisées, contre 1 127 pour tous contextes confondus.

## 2.2 Victimes principalement âgées de 18 à 39 ans

Les taux par groupe d'âge se présentent sous forme de pyramide. Les victimes âgées de 25 à 29 ans enregistrent le taux le plus élevé avec 672,3 victimes par 100 000 habitants de cet âge, suivies des 18 à 24 ans (608,4) et des 30 à 39 ans (606,0). Les autres groupes d'âge ont des taux sensiblement inférieurs (graphique 7).

En matière de volume, les victimes âgées de 18 à 29 ans sont les plus nombreuses en 2019 pour la plupart des catégories d'infractions, dont la tentative de meurtre (50,0 %), l'enlèvement, la traite et la séquestration (49,8 %) et l'intimidation (45,2 %). Quelques crimes ciblent plus particulièrement d'autres groupes d'âge, tels que les autres infractions d'ordre sexuel pour lesquelles 46,8 % des victimes sont âgées de 15 à 17 ans. Toutefois, la plupart des crimes de cette catégorie concernent exclusivement les personnes mineures, ce qui peut expliquer cette proportion (tableaux 8 et 9).

**Graphique 7 – Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p : données provisoires* Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

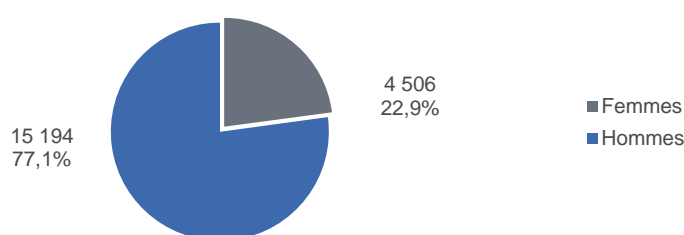
# CHAPITRE 3

## PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

### 3.1 Auteurs présumés majoritairement masculins

En 2019, le taux d'auteurs présumés de violence en contexte conjugal par 100 000 habitants est nettement supérieur chez les hommes (412,3) que chez les femmes (121,2). Sur les 19 700 auteurs présumés recensés, cela représente plus de trois crimes sur quatre commis par des hommes (77,1 %). Cette proportion est stable annuellement et est semblable à celle de l'ensemble des infractions contre la personne (78,6 %), tous contextes confondus. Les hommes demeurent les principaux auteurs présumés pour l'ensemble des catégories d'infractions (graphique 8, tableau 10).

**Graphique 8 – Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2019<sup>p</sup>**



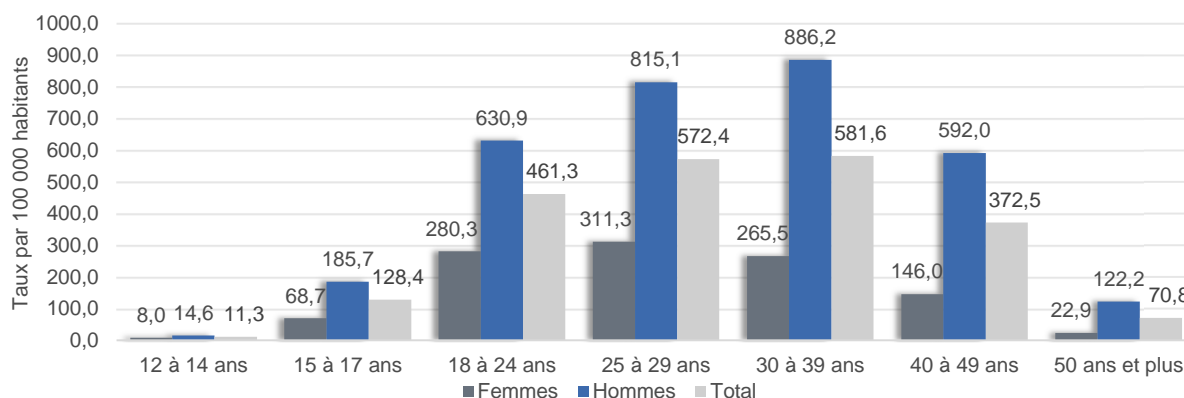
*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

### 3.2 Auteurs présumés plus âgés que leurs victimes

En 2019, deux groupes d'âge se démarquent par des taux élevés de perpétration d'infractions en contexte conjugal par 100 000 habitants, soit les 30 à 39 ans (581,6) et les 25 à 29 ans (572,4). En considérant uniquement les taux, les auteurs présumés sont plus âgés que les victimes : le taux le plus élevé pour les auteurs présumés est remarqué chez les 30 à 39 ans, tandis qu'il se trouve chez les 25 à 29 ans pour ce qui est des victimes (672,3) (graphiques 7 et 9).

Chez les auteurs présumés masculins, ce sont ceux de 30 à 39 ans (886,2) et de 25 à 29 ans (815,1) qui se distinguent par de hauts taux. Quant aux femmes, ce sont celles âgées de 25 à 29 ans (311,3) et de 18 à 24 ans (280,3) qui dominent. Les auteures présumées seraient ainsi moins âgées que leurs homologues masculins (graphique 9).

**Graphique 9 – Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2019<sup>p</sup>**

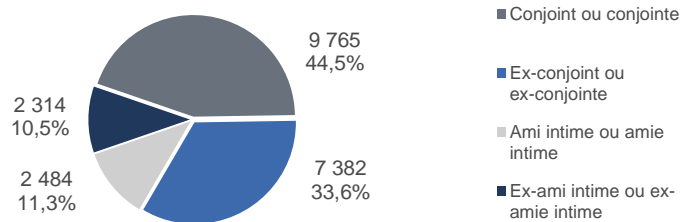


*p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2*

### 3.3 Crimes de violence grave surtout perpétrés par un partenaire intime actuel

Dans près de 8 cas sur 10 (78,1 %), l'infraction contre la personne commise en contexte conjugal a été l'œuvre du conjoint ou de l'ex-conjoint de la victime<sup>24</sup>, tandis qu'environ 2 victimes sur 10 (21,9 %) ont été agressées par leur ami intime ou ex-ami intime (graphique 10).

**Graphique 10 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2019<sup>p</sup>**



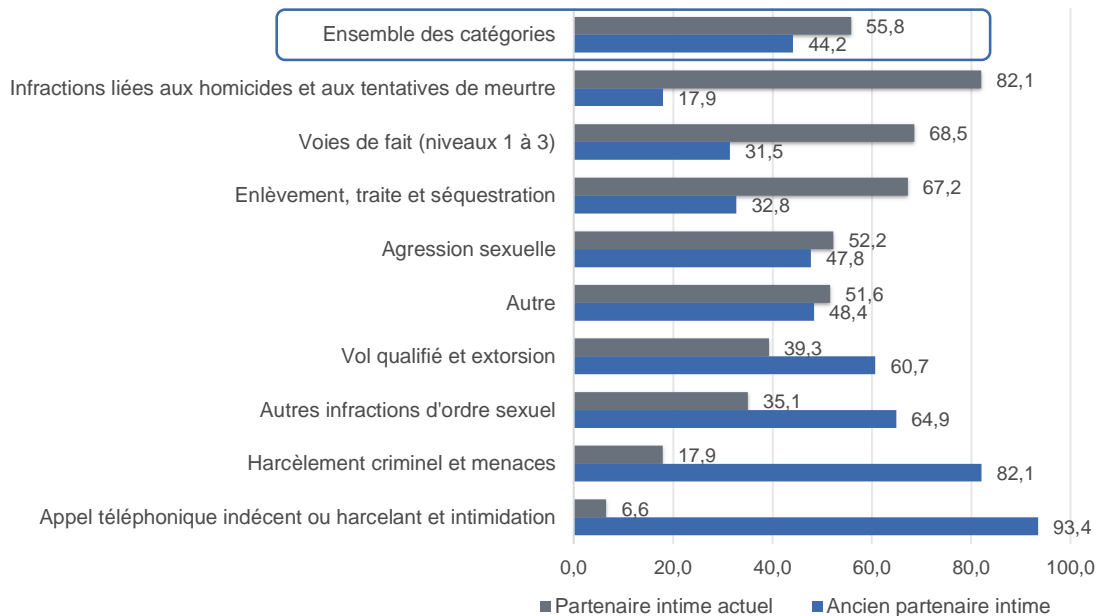
*p* : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

À l'instar de 2018, la majorité des victimes de violence en contexte conjugal enregistrées par la police en 2019 ont été la cible d'un partenaire intime dont la relation était en cours lors du crime (55,8 %). C'est le cas notamment des infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre dont le pourcentage est particulièrement élevé (82,1 %), de même que des voies de fait (68,5 %) et des infractions d'enlèvement, de traite et de séquestration (67,2 %).

À l'inverse, les délits d'appel téléphonique indécent ou harcelant ainsi que d'intimidation sont presque tous perpétrés par un ex-partenaire intime (93,4 %), tout comme le harcèlement criminel et les menaces (82,1 %) (graphique 11).

**Graphique 11 – Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2019<sup>p</sup>**



*p* : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

<sup>24</sup> L'auteur présumé est considéré comme conjoint s'il est marié ou en union libre (conjoint de fait) avec la victime.

## TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 3 – Évolution du nombre et du taux d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal et du taux d’infractions contre la personne (tous contextes confondus), Québec, 2010 à 2019<sup>p</sup>

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	Variation 2010/2019 <sup>p</sup> (%)	Variation 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal												
Nombre	19 054	19 385	19 866	18 890	18 911	19 497	20 038	21 165	21 531	21 945	15,2	1,9
Taux	285,7	287,7	290,3	273,8	272,2	279,3	285,2	302,7	304,8	307,1	7,5	0,7
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)												
Nombre	81 977	81 237	81 785	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 649	87 691	7,0	6,1
Taux	1 036,9	1 018,3	1 011,7	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	985,4	1 033,5	-0,3	4,9

a : données actualisées      p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 4 – Répartition (en %) des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2019<sup>p</sup>**

Région administrative	Voies de fait (niveaux 1 à 3)			Harcèlement criminel et menaces			Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)			Enlèvement, traite et séquestration			Autres*			Total	
	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre		Taux	Nombre	Taux
	(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)		(N)	(%)			
Bas-Saint-Laurent	267	60,5	157,1	111	25,2	65,3	27	6,1	15,9	20	4,5	11,8	16	3,6	9,4	441	259,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	387	59,5	163,3	194	29,8	81,9	33	5,1	13,9	16	2,5	6,8	20	3,1	8,4	650	274,3
Capitale-Nationale	1 123	63,4	175,3	467	26,4	72,9	67	3,8	10,5	57	3,2	8,9	58	3,3	9,1	1 772	276,7
Mauricie	512	67,7	218,6	165	21,8	70,4	39	5,2	16,6	13	1,7	5,5	27	3,6	11,5	756	322,7
Estrie	323	57,1	115,9	159	28,1	57,0	38	6,7	13,6	22	3,9	7,9	24	4,2	8,6	566	203,1
Montréal	3 806	70,5	218,8	944	17,5	54,3	248	4,6	14,3	157	2,9	9,0	243	4,5	14,0	5 398	310,3
Outaouais	726	69,9	220,3	190	18,3	57,7	52	5,0	15,8	38	3,7	11,5	32	3,1	9,7	1 038	315,0
Abitibi-Témiscamingue	440	62,9	357,2	148	21,2	120,2	46	6,6	37,3	41	5,9	33,3	24	3,4	19,5	699	567,5
Côte-Nord	412	67,9	540,0	124	20,4	162,5	24	4,0	31,5	27	4,4	35,4	20	3,3	26,2	607	795,6
Nord-du-Québec	55	65,5	162,9	15	17,9	44,4	4	4,8	11,8	5	6,0	14,8	5	6,0	14,8	84	248,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	159	68,2	200,0	45	19,3	56,6	12	5,2	15,1	8	3,4	10,1	9	3,9	11,3	233	293,1
Chaudière-Appalaches	417	64,4	115,8	163	25,2	45,3	31	4,8	8,6	18	2,8	5,0	19	2,9	5,3	648	180,0
Laval	856	77,3	233,9	157	14,2	42,9	41	3,7	11,2	18	1,6	4,9	36	3,2	9,8	1 108	302,7
Lanaudière	1 017	66,7	237,9	326	21,4	76,3	92	6,0	21,5	45	3,0	10,5	44	2,9	10,3	1 524	356,5
Laurentides	1 256	67,5	240,9	430	23,1	82,5	85	4,6	16,3	44	2,4	8,4	45	2,4	8,6	1 860	356,8
Montérégie	2 700	68,1	204,6	825	20,8	62,5	215	5,4	16,3	98	2,5	7,4	125	3,2	9,5	3 963	300,3
Centre-du-Québec	402	67,2	191,7	139	23,2	66,3	35	5,9	16,7	8	1,3	3,8	14	2,3	6,7	598	285,1
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>14 858</b>	<b>67,7</b>	<b>207,9</b>	<b>4 602</b>	<b>21,0</b>	<b>64,4</b>	<b>1 089</b>	<b>5,0</b>	<b>15,2</b>	<b>635</b>	<b>2,9</b>	<b>8,9</b>	<b>761</b>	<b>3,5</b>	<b>10,6</b>	<b>21 945</b>	<b>307,1</b>

\*Comprend notamment les infractions suivantes : homicide, tentative de meurtre, négligence criminelle, autres infractions d'ordre sexuel, vol qualifié et extorsion, appel téléphonique indécent ou harcelant et intimidation

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 5 – Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(% )	Total (N)	(% )	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(% )	(N)	(% )
Homicide	79	32	40,5	47	59,5	39	83,0	8	17,0
Négligence criminelle	37	23	62,2	14	37,8	13	92,9	1	7,1
Tentative de meurtre	200	82	41,0	118	59,0	111	94,1	7	5,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	47 788	9 520	19,9	38 268	80,1	27 486	71,8	10 782	28,2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 722	2 845	49,7	2 877	50,3	2 165	75,3	712	24,7
Autres infractions d'ordre sexuel	3 561	1 589	44,6	1 972	55,4	1 546	78,4	426	21,6
Enlèvement, traite et séquestration	1 212	190	15,7	1 022	84,3	914	89,4	108	10,6
Vol qualifié et extorsion	4 569	2 464	53,9	2 105	46,1	1 785	84,8	320	15,2
Harcèlement criminel	5 991	1 151	19,2	4 840	80,8	3 798	78,5	1042	21,5
Menaces	15 919	2 798	17,6	13 121	82,4	9 123	69,5	3 998	30,5
Autre*	2 613	907	34,7	1 706	65,3	1 233	72,3	473	27,7
<b>Total</b>	<b>87 691</b>	<b>21 601</b>	<b>24,6</b>	<b>66 090</b>	<b>75,4</b>	<b>48 213</b>	<b>73,0</b>	<b>17 877</b>	<b>27,0</b>

\* Comprend notamment : appel téléphonique indécent ou harcelant, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 6 – Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2015 à 2019<sup>p</sup>**

Année	2015	2016	2017	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>p</sup>	Variation 2015/2019 <sup>p</sup> (%)	Variation 2018 <sup>a</sup> /2019 <sup>p</sup> (%)
<b>Nombre</b>							
Femmes	15 190	15 473	16 353	16 661	16 726	10,1	0,4
Hommes	4 307	4 565	4 812	4 870	5 219	21,2	7,2
<b>Total</b>	<b>19 497</b>	<b>20 038</b>	<b>21 165</b>	<b>21 531</b>	<b>21 945</b>	<b>12,6</b>	<b>1,9</b>
<b>Taux</b>							
Femmes	430,2	435,5	464,0	468,5	465,7	8,2	-0,6
Hommes	124,9	131,4	138,7	138,8	146,8	17,6	5,7
<b>Total</b>	<b>279,3</b>	<b>285,2</b>	<b>302,7</b>	<b>304,8</b>	<b>307,1</b>	<b>9,9</b>	<b>0,7</b>

a : données actualisées p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 – Répartition des victimes d’infractions contre la personne selon le sexe, la catégorie d’infractions et le contexte, Québec, 2019<sup>p</sup>

Catégorie d’infractions	Infractions contre la personne (tous contextes confondus)									Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal							
	Femmes			Hommes			Total			Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux		N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	21	26,6	0,5	58	73,4	1,4	79	0,9		11	84,6	0,3	2	15,4	0,1	13	0,2
Négligence criminelle	11	29,7	0,3	26	70,3	0,6	37	0,4		4	100,0	0,1	0	0,0	0,0	4	0,1
Tentative de meurtre	45	22,8	1,1	152	77,2	3,6	197	2,3		20	90,9	0,6	2	9,1	0,1	22	0,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	21 865	45,8	514,9	25 844	54,2	609,8	47 709	562,3		10 593	71,3	295,0	4 265	28,7	120,0	14 858	207,9
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 050	88,3	118,9	672	11,7	15,9	5 722	67,4		1 062	97,5	29,6	27	2,5	0,8	1 089	15,2
Autres infractions d’ordre sexuel	2 784	82,0	65,6	610	18,0	14,4	3 394	40,0		174	92,6	4,8	14	7,4	0,4	188	2,6
Enlèvement, traite et séquestration	953	78,6	22,4	259	21,4	6,1	1 212	14,3		604	95,1	16,8	31	4,9	0,9	635	8,9
Vol qualifié et extorsion	1 478	33,9	34,8	2 885	66,1	68,1	4 363	51,4		182	85,0	5,1	32	15,0	0,9	214	3,0
Harcèlement criminel	4 228	74,0	99,6	1 489	26,0	35,1	5 717	67,4		2 215	86,4	61,7	350	13,6	9,8	2 565	35,9
Menaces	6 502	44,1	153,1	8 239	55,9	194,4	14 741	173,7		1 605	78,8	44,7	432	21,2	12,2	2 037	28,5
Autre*	1 214	52,6	28,6	1 095	47,4	25,8	2 309	27,2		256	80,0	7,1	64	20,0	1,8	320	4,5
<b>Total</b>	<b>44 151</b>	<b>51,7</b>	<b>1 039,7</b>	<b>41 329</b>	<b>48,3</b>	<b>975,1</b>	<b>85 480</b>	<b>1 007,4</b>		<b>16 726</b>	<b>76,2</b>	<b>465,7</b>	<b>5 219</b>	<b>23,8</b>	<b>146,8</b>	<b>21 945</b>	<b>307,1</b>

\* Comprend notamment : appel téléphonique indécent ou harcelant, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2



Tableau 8 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal\*, Québec, 2019<sup>p</sup> (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d’ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
<b>Sexe</b>										
Femme	11	4	20	47	1 736	8 810	1 062	174	604	...
Homme	2	0	2	12	957	3 296	27	14	31	...
<b>Âge</b>										
15 à 17 ans	0	0	0	3	62	252	215	88	29	...
18 à 24 ans	2	0	5	6	493	2 250	273	44	187	...
25 à 29 ans	1	0	6	12	453	2 221	140	19	129	...
30 à 39 ans	1	3	4	20	883	3 816	252	23	162	...
40 à 49 ans	5	0	5	12	497	2 324	145	11	93	...
50 à 59 ans	1	0	1	5	199	884	46	3	23	...
60 à 69 ans	1	0	1	0	73	241	16	0	6	...
70 ans et plus	2	1	0	1	33	118	2	0	6	...
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>										
Conjoint ou conjointe	8	3	15	28	1 481	6 821	354	17	333	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	2	0	3	14	667	2 995	333	69	150	...
Ami ou amie intime	3	1	2	9	370	1 475	215	49	94	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	0	0	2	8	175	815	187	53	58	...
<b>Total (N)</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>59</b>	<b>2 693</b>	<b>12 106</b>	<b>1 089</b>	<b>188</b>	<b>635</b>	<b>...</b>

\*Il n’y avait aucune donnée inconnue pour l’ensemble des informations présentées.

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 – Profil (en nombre) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal\*, Québec, 2019<sup>p</sup> (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion	Harcèle- ment criminel	Menaces	Appel téléphonique indécent ou harcelant	Intimidation	Autre	Total
<b>Sexe</b>								
Femme	...	182	2 215	1 605	119	51	86	16 726
Homme	...	32	350	432	48	11	5	5 219
<b>Âge</b>								
15 à 17 ans	...	15	96	61	5	2	19	847
18 à 24 ans	...	37	474	306	23	16	29	4 145
25 à 29 ans	...	48	415	295	20	12	18	3 789
30 à 39 ans	...	57	828	630	50	18	15	6 762
40 à 49 ans	...	29	512	439	49	12	9	4 142
50 à 59 ans	...	20	187	204	16	2	0	1 591
60 à 69 ans	...	5	42	67	3	0	1	456
70 ans et plus	...	3	11	35	1	0	0	213
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>								
Conjoint ou conjointe	...	43	135	496	3	4	24	9 765
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	65	1 758	1 142	113	42	29	7 382
Ami ou amie intime	...	41	77	117	5	3	23	2 484
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	65	595	282	46	13	15	2 314
<b>Total (N)</b>	...	<b>214</b>	<b>2 565</b>	<b>2 037</b>	<b>167</b>	<b>62</b>	<b>91</b>	<b>21 945</b>

\*Il n’y avait aucune donnée inconnue pour l’ensemble des informations présentées.

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal\*, Québec, 2019<sup>p</sup> (partie 1)

Caractéristiques	Homicide (%)	Négligence criminelle (%)	Tentative de meurtre (%)	Voies de fait (niveau 3) (%)	Voies de fait (niveau 2) (%)	Voies de fait (niveau 1) (%)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3) (%)	Autres infractions d’ordre sexuel (%)	Enlèvement, traite et séquestration (%)	Page 1 de 2 ...
<b>Sexe</b>										
Femme	84,6	100,0	90,9	79,7	64,5	72,8	97,5	92,6	95,1	...
Homme	15,4	0,0	9,1	20,3	35,5	27,2	2,5	7,4	4,9	...
<b>Âge</b>										
15 à 17 ans	0,0	0,0	0,0	5,1	2,3	2,1	19,7	46,8	4,6	...
18 à 24 ans	15,4	0,0	22,7	10,2	18,3	18,6	25,1	23,4	29,4	...
25 à 29 ans	7,7	0,0	27,3	20,3	16,8	18,3	12,9	10,1	20,3	...
30 à 39 ans	7,7	75,0	18,2	33,9	32,8	31,5	23,1	12,2	25,5	...
40 à 49 ans	38,5	0,0	22,7	20,3	18,5	19,2	13,3	5,9	14,6	...
50 à 59 ans	7,7	0,0	4,5	8,5	7,4	7,3	4,2	1,6	3,6	...
60 à 69 ans	7,7	0,0	4,5	0,0	2,7	2,0	1,5	0,0	0,9	...
70 ans et plus	15,4	25,0	0,0	1,7	1,2	1,0	0,2	0,0	0,9	...
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>										
Conjoint ou conjointe	61,5	75,0	68,2	47,5	55,0	56,3	32,5	9,0	52,4	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	15,4	0,0	13,6	23,7	24,8	24,7	30,6	36,7	23,6	...
Ami ou amie intime	23,1	25,0	9,1	15,3	13,7	12,2	19,7	26,1	14,8	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	0,0	0,0	9,1	13,6	6,5	6,7	17,2	28,2	9,1	...
<b>Total (N)</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>59</b>	<b>2 693</b>	<b>12 106</b>	<b>1 089</b>	<b>188</b>	<b>635</b>	...

\*Il n’y avait aucune donnée inconnue pour l’ensemble des informations présentées.

<sup>p</sup> : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 – Profil (en %) des victimes d’infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal\*, Québec, 2019<sup>p</sup> (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion (%)	Harcèle- ment criminel (%)	Menaces (%)	Appel téléphonique indécent ou harcélant (%)	Intimidation (%)	Autre (%)	Total	
								(%)	(N)
<b>Sexe</b>									
Femme	...	85,0	86,4	78,8	71,3	82,3	94,5	76,2	16 726
Homme	...	15,0	13,6	21,2	28,7	17,7	5,5	23,8	5 219
<b>Âge</b>									
15 à 17 ans	...	7,0	3,7	3,0	3,0	3,2	20,9	3,9	847
18 à 24 ans	...	17,3	18,5	15,0	13,8	25,8	31,9	18,9	4 145
25 à 29 ans	...	22,4	16,2	14,5	12,0	19,4	19,8	17,3	3 789
30 à 39 ans	...	26,6	32,3	30,9	29,9	29,0	16,5	30,8	6 762
40 à 49 ans	...	13,6	20,0	21,6	29,3	19,4	9,9	18,9	4 142
50 à 59 ans	...	9,3	7,3	10,0	9,6	3,2	0,0	7,2	1 591
60 à 69 ans	...	2,3	1,6	3,3	1,8	0,0	1,1	2,1	456
70 ans et plus	...	1,4	0,4	1,7	0,6	0,0	0,0	1,0	213
<b>Relation avec l’auteur présumé</b>									
Conjoint ou conjointe	...	20,1	5,3	24,3	1,8	6,5	26,4	44,5	9 765
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	30,4	68,5	56,1	67,7	67,7	31,9	33,6	7 382
Ami ou amie intime	...	19,2	3,0	5,7	3,0	4,8	25,3	11,3	2 484
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	30,4	23,2	13,8	27,5	21,0	16,5	10,5	2 314
<b>Total (N)</b>	...	<b>214</b>	<b>2 565</b>	<b>2 037</b>	<b>167</b>	<b>62</b>	<b>91</b>	<b>100,0</b>	<b>21 945</b>

\*Il n’y avait aucune donnée inconnue pour l’ensemble des informations présentées.

<sup>p</sup> : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

**Tableau 10 – Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne selon le sexe, la catégorie d'infractions et le contexte, Québec, 2019<sup>p</sup>**

Catégorie d'infractions	Infractions contre la personne (tous contextes confondus)						Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal									
	Femmes			Hommes			Total		Femmes			Hommes			Total	
	(N)	(%)	Taux	(N)	(%)	Taux	(N)	Taux	(N)	(%)	Taux	(N)	(%)	Taux	(N)	Taux
Homicide	9	14,5	0,2	53	85,5	1,4	62	0,8	2	18,2	0,1	9	81,8	0,2	11	0,1
Négligence criminelle	4	30,8	0,1	9	69,2	0,2	13	0,2	0	0,0	0,0	1	100,0	0,0	1	0,0
Tentative de meurtre	17	12,2	0,5	122	87,8	3,3	139	1,9	1	4,8	0,0	20	95,2	0,5	21	0,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	9 195	25,6	247,4	26 730	74,4	725,3	35 925	485,3	3 743	27,5	100,7	9 886	72,5	268,3	13 629	184,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	100	3,6	2,7	2 677	96,4	72,6	2 777	37,5	18	2,5	0,5	707	97,5	19,2	725	9,8
Autres infractions d'ordre sexuel	132	7,4	3,6	1 644	92,6	44,6	1 776	24,0	7	6,7	0,2	98	93,3	2,7	105	1,4
Enlèvement, traite et séquestration	127	12,5	3,4	887	87,5	24,1	1 014	13,7	22	3,7	0,6	577	96,3	15,7	599	8,1
Vol qualifié et extorsion	316	12,8	8,5	2 152	87,2	58,4	2 468	33,3	23	12,5	0,6	161	87,5	4,4	184	2,5
Harcèlement criminel	848	18,5	22,8	3 730	81,5	101,2	4 578	61,8	291	12,7	7,8	2 004	87,3	54,4	2 295	31,0
Menaces	1 957	18,4	52,6	8 659	81,6	235,0	10 616	143,4	351	18,7	9,4	1 529	81,3	41,5	1 880	25,4
Autre*	331	21,4	8,9	1 215	78,6	33,0	1 546	20,9	48	19,2	1,3	202	80,8	5,5	250	3,4
<b>Total</b>	<b>13 036</b>	<b>21,4</b>	<b>350,7</b>	<b>47 878</b>	<b>78,6</b>	<b>1 299,2</b>	<b>60 914</b>	<b>822,9</b>	<b>4 506</b>	<b>22,9</b>	<b>121,2</b>	<b>15 194</b>	<b>77,1</b>	<b>412,3</b>	<b>19 700</b>	<b>266,1</b>

\* Comprend notamment : appel téléphonique indécent ou harcelant, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

# REMERCIEMENTS

---

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley  
Analyse : Geneviève Aylwin  
Traitement des données : Tho Thanh Ly  
Collaboration : Amélie Grenier

## RÉFÉRENCES

---

Burczycka, M., Ibrahim, D. et Karam, M. (2016). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=NnlBBESr>

Conroy, Shana (2021). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00001-fra.pdf?st=oF48yjEt>

Institut national de santé publique du Québec (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*, tiré de [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)

Institut national de santé publique du Québec (2021, 19 mars). *Homicide conjugal*, tiré de <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal>

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2018*, tiré de [www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec)

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2019*, tiré de [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport\\_statistique\\_criminalite\\_2019\\_2.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2018-2019/rapport_statistique_criminalite_2019_2.pdf)

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Presses de l'Université Laval.

Perreault, S. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=Ut7JCuyC>

Secrétariat à la condition féminine (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, tiré de <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

